

# L'AMORTISSEMENT...

Pendant qu'on discute et qu'on vote des projets de loi au Palais-Bourbon, tous les journaux ont leur lunette braquée sur le quadrilatère et l'oreille ouverte au bruit que font les fourgons de l'autre côté du Rhin. Aussi prétent-ils peu d'attention à ce qu'on discute et à ce qu'on vote.

Le public, naïf comme toujours, se passionne à l'excès pour ce qu'on fait là-bas et point pour ce qu'on fait ici; il écoute et regarde sans pourtant rien voir, rien entendre ni rien comprendre. Mais pendant ce temps il s'occupe à peine de ce que délibèrent et légifèrent ceux qui sont chargés de le représenter.

C'est ainsi qu'on a discuté, à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci, une question qui le touche de près. Le nouveau projet de loi sur l'amortissement amenait la discussion sur des choses des plus importantes, - la dette et l'impôt, - et qui l'intéressent au plus haut point, puisque, après tout c'est lui qui paye.

Le ressort, le nerf de la politique, ce sont les finances; ce sont des hommes de finance et de politique qui l'ont dit, ne l'oubliions pas. L'État n'est, après tout, que la gérance d'une société anonyme, où le pouvoir ne doit avoir d'autre mission que de faire exécuter les statuts ou les lois, et le rôle du gouvernement doit de plus en plus se réduire à celui de comptable. Examinons donc de près sa comptabilité. Soyons moins chevaleresques et plus positifs, et que les combinaisons politiques ne nous fassent point dédaigner l'examen des comptes. Personne n'aura à s'en plaindre, s'il est vrai, comme dit le proverbe, que les bons comptes fassent les bons amis.

Si l'amortissement fonctionnait régulièrement et complètement, nous aurions lieu d'être satisfaits, puisque nous marcherions à l'extinction de la dette.

Pour la même raison, l'État devrait s'affliger et les capitalistes n'auraient pas précisément à se réjouir. Mais l'amortissement est destiné à ne rien amortir du tout. Tout le monde a déclaré que la dette était chose nécessaire, mais en avouant néanmoins qu'il était bon de la tenir dans de prudentes limites, dans un sage équilibre. C'est cet équilibre que l'amortissement est destiné à maintenir.

Malgré les assertions des orateurs du *Corps Légitif*, je sais convaincu qu'il y a un nombre notable de citoyens qui ne comprennent ni ne sentent la nécessité de la dette. Ils ne peuvent s'imaginer le besoin qu'on en a, et ne s'expliquent pas comment ce qui est préjudiciable à un individu peut-être profitable à l'État. Rien n'est plus simple cependant, comme on va le voir.

Dans un pays bien constitué, bien centralisé, bien réglementé, le gouvernement est chargé du soin d'assurer les individus contre tous les risques possibles, d'organiser et de diriger tous les services publics moyen-nant, bien entendu, une rémunération payée par chacun, non pas d'après son libre consentement, non pas au prorata des services qu'il reçoit, des risques qu'il court et des garanties qu'on lui promet, mais suivant un tarif fixé sans choix ni concurrence possibles, en dehors de tout rapport entre les service rendu et le prix exigé, c'est-à-dire d'une façon assez empirique, sinon arbitraire. - C'est cette rémunération qui est connue sous le nom d'impôt, bien nommé du reste.

Il va sans dire que le gouvernement, qui dans ces conditions n'est plus une gérance, mais une entreprise, a besoin, comme toute entreprise, d'avance, de crédit et de capital.

Il est nécessaire alors qu'il puisse compter sur la confiance et le concours d'un certain nombre de commanditaires intéressés dans l'affaire, et c'est cette mise en action et en commandite de l'État que l'on appelle: la dette.

Grâce à la dette, le gouvernement, quel qu'il soit, peut être certain du dévouement de tous ceux qui possèdent de ses titres. Comme on le sait, il n'y a rien de plus dévoué qu'un créancier; d'autant plus que, dans cette circonstance particulière, la créance rapporte, et qu'au bout d'une trentaine d'années, le capital s'est reproduit par l'intérêt simple.

Maintenant, comme l'a très bien dit je ne sais quel membre du Corps législatif, la dette sert à trouver accès près des capitalistes, en cas d'emprunt. Rien n'est plus vrai.

Aucun capitaliste ne prête à l'État par pur civisme. Pas si enthousiaste. Ce n'est pas l'amour de la patrie qui les fait agir, mais l'amour de la prime. Pour eux un pays qui n'a pas de dette inscrite n'est pas un pays sérieux; point d'affaires à faire. Les finances y sont en trop bon ordre pour pouvoir retirer quelques avantages sérieux de l'emprunt.

Il est vrai qu'on pourrait se dire, non sans quelque apparence de raison, qu'il n'y a aucune nécessité à ce que l'État fasse souscrire des emprunts et trouve ses facilités à le faire. Les emprunts n'ont jamais pour but que des dépenses extraordinaires. C'est déjà bien assez des ordinaires, c'est même trop, sans désirer qu'on puisse si facilement se livrer à d'autres.

Il y a quelque temps, M. Rouher se félicitait de ce que le nombre des possesseurs de titres de l'État s'était accru sensiblement et citait avec une certaine satisfaction les chiffres d'inscriptions de rentes prises dans les départements. A la place de M. Rouher, j'en aurais fait tout autant; ministre et orateur du gouvernement, je me serais réjoui de voir un plus grand nombre de gens intéressés à sa politique et à sa conservation. Mais économiste, je n'aurais rien conclu et ne serais pas tombé dans l'erreur où l'excès de zèle a entraîné M. Rouher, qui semble s'imaginer que la diffusion de la rente est un signe et une garantie de l'accroissement de la richesse publique.

Qu'il y songe donc. Supposons que son rêve soit réalisé et que chaque citoyen soit possesseur d'un titre de rente, qu'est-ce que cela prouverait? Mais qu'y gagnerait-on surtout!

Tout le monde rentier, c'est comme si personne ne l'était, avec cette différence pourtant que, dans le premier cas, chaque citoyen, tout en payant à l'État sous forme d'impôt d'une main, reçoit de l'autre sous forme d'intérêts, mais avec une perte sensible, représentée par les frais de perception, d'enregistrement, de comptabilité, etc..., qui pourrait bien n'être pas nécessaires. Tandis que personne n'ayant de rente, personne n'aurait à la payer, et que les frais de toute nature énoncés plus haut se trouveraient, par cela même, supprimés.

Il semblerait qu'il n'est pas besoin d'être ministre, légiste et orateur, pour comprendre des vérités aussi simples.

Le public n'est généralement, pas plus que les ministres, les avocats et tutti-quenti, convaincu non-seulement de l'inutilité de la rente, mais encore de ce qu'elle a d'onéreux pour lui. Quand l'État emprunte, c'est une charge nouvelle qu'il impose aux citoyens qui devront non seulement rembourser leur capital aux prêteurs, mais encore les intérêts de ce capital, ce qui augmente considérablement le prix des services publics. L'État, de son côté, doit emprunter d'autant plus que les services qu'il rend lui coûtent un prix plus élevé et qu'il a par conséquent besoin d'une plus grande somme de capitaux.

Entré dans cette voie, on n'en peut plus sortir, on tourne constamment dans le même cercle, on fait comme le serpent de la fable qui se mord la queue, avec cette différence qu'on ne rejoindra jamais les deux bouts, et que si l'heure de la liquidation sonnait tout à coup, on devrait passer une somme assez respectable au compte de *profits et pertes*. Dans un pareil système, l'agiotage peut trouver son compte, mais l'intérêt public et l'économie n'y trouvent point le leur.

Quant à l'amortissement, il est à peine besoin d'en parler, puisque de l'aveu de tout le monde il ne doit point servir à amortir. En fait d'amortissement, il n'y en aurait qu'un de sérieux. Ce serait le remboursement annuel d'une partie du capital de la dette en même temps que des intérêts jusqu'à suppression complète. Une liquidation partielle amenant une liquidation définitive, et ayant pour but l'extinction de la dette, la réforme du budget et de l'impôt, et la gratuité du crédit.

En définitive, le citoyen qui fait crédit à l'État ne fait crédit qu'à lui-même, puisque l'État est son représentant fictif, et puisqu'il ne fait qu'avancer à l'État une somme que celui-ci devra lui rendre en services et en garanties. Si les services lui semblent utiles, nécessaires, qu'il les paye et se crédite lui-même, sinon qu'il se tienne coi. Mais qu'il ne fasse point payer une prime pour la confiance qu'il a en lui-même et le crédit qu'il veut bien s'ouvrir.

En fait d'amortissement, le remboursement trentenaire, sérieusement appliqué, pouvait amener le résultat que nous avons indiqué. Mais ce n'est pas là ce qu'on demande. Comme dans la situation où nous sommes, les rentiers sont une sorte de commanditaires,- avec cette différence qu'ils ne touchent point de dividendes, - si leur grand nombre est une garantie pour la sécurité du gouvernement, il peut, à de certains moments et dans certaines conditions, devenir le contraire. Les arrêts de la Bourse l'ont parfois prouvé.